# Journée Pédagogique - 17 novembre 2023

Dans le cadre de la semaine de l'EPS

**Action Réflexion Echange**

**Quels équipements pour une EPS reconnue et quels leviers pour y parvenir ?**

**Quels choix en escalade pour la réussite de tous, en toute sécurité ?**

## Déroulement de la journée

Accueil dès 9h au Lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 103 rue de la Bégaudière à Saint Gilles Croix de Vie

9h30/10h30 Présentation d'un diaporama : le complexe sportif du Lycée : un travail collaboratif fructueux entre la communauté de communes et le SNEP-FSU reconnu en tant que représentant des enseignants d'EPS et expert

10h30/12h30 : atelier de pratique escalade au complexe sportif du Lycée

12h30/13h30 : repas au Lycée de Saint Gilles Croix de Vie

14h/16h : atelier de pratique escalade

16h/16h30 : échange de conclusion

ATTENTION : **Inscription jusqu'au 17 octobre inclus**.
Passée cette date, toute inscription sera impossible.

RAPPEL : pour s'inscrire : donner à son chef d'établissement la demande de congé pour formation syndicale / prévenir à s2-85@snepfsu.net.

**CE CONGE EST DE DROIT**

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.

- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page ci-dessous). Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE.**

- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande à la Rectrice (veillez à ce qu'il le fasse).

- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

Date LIMITE POUR CE STAGE : (1) **le 17 octobre 2023**
***"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé"*** **(Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)**
Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

**(1)**SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez, en plus de la voie hiérarchique, une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique".

***Merci de prévenir impérativement de votre présence à s2-85@snepfsu.net***

**DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)**

Nom : Prénom :
Qualité :
Établissement :

à Mme la Rectrice de l'Académie de Nantes

S/C de Mme ou M. proviseur·/principal·e

Madame la Rectrice,

**Conformément aux dispositions prévues**

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat

définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

**Le jeudi 17 novembre 2023**
**de 9h00 à 17h00**
**Au complexe sportif du Lycée de Saint Gilles Croix de Vie, 101 rue de la Bégaudière**
**Au Lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, 103 rue de la Bégaudière**
**85800 Saint Gilles Croix de Vie**

Ce stage fera l'objet de débats, de réflexion et de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001).

A …….…… le ……

Signature

***(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné.(Voie hiérarchique)***